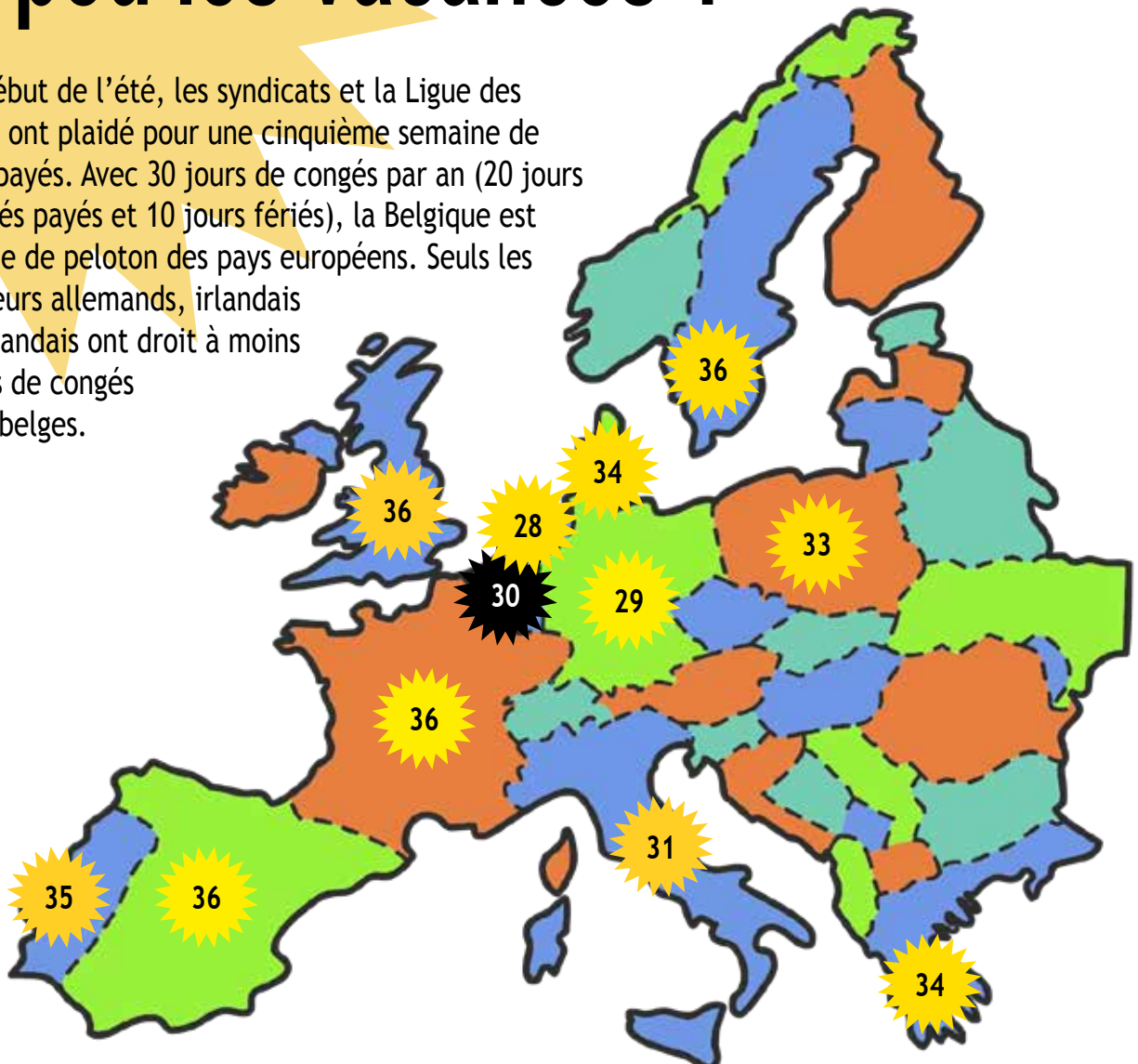


# Et si on prolongeait encore un peu les vacances ?

■ Au début de l'été, les syndicats et la Ligue des familles ont plaidé pour une cinquième semaine de congés payés. Avec 30 jours de congés par an (20 jours de congés payés et 10 jours fériés), la Belgique est en queue de peloton des pays européens. Seuls les travailleurs allemands, irlandais et néerlandais ont droit à moins de jours de congés que les belges.



## EN BELGIQUE, QUI A DROIT À DES JOURS SUPPLÉMENTAIRES ?

Les travailleurs à bas salaires sont les plus mal lotis.



**Parents à bas revenus** : 28% ont droit à des jours de congés supplémentaires

**Parents à hauts revenus** : 60% ont droit à des jours de congés supplémentaires

La CSC a sondé ses affiliés en 2022 et 85% sont demandeurs d'une réduction du temps de travail sans perte de salaire. La réduction collective du temps de travail est une solution pour répondre aux défis de notre époque : pour solutionner les difficultés de recrutement ; augmenter les salaires des temps partiels ; mieux répartir la richesse ; diminuer la souffrance au travail. Elle peut prendre différentes formes : réduction de l'âge de départ à la pension, diminution du nombre d'heures de travail par semaine, augmentation du nombre de jours de congés, etc.

Pour aller plus loin : notre brochure « La RTT, de l'utopie à la réalité » est disponible sur notre site internet.